

Chapitre 7

Le lavandin à Oulmès (Plateau central marocain). La trajectoire perturbée d'une spécificité en construction

Mohamed Aderghal
Université Mohamed V
Laboratoire d'Ingénierie
du Tourisme, Patrimoine et
Développement Durable
Rabat, Maroc
m.aderghal@gmail.com

Bouchra Karroud
Université Mohamed V
Laboratoire d'Ingénierie
du Tourisme, Patrimoine et
Développement Durable
Rabat, Maroc
bouchera.karroud@gmail.com

Geneviève Michon
Institut de Recherche
pour le Développement
Gouvernance, Res-
sources, Environnement,
Développement, UMR203
Montpellier, France
genevieve.michon@ird.fr

Ancrage

Plateau
central

Projet top-down

Territoire

Spécificité locale

Innovation

Maroc

Le lavandin, une culture introduite dans la région d'Oulmès par des étrangers, a mis longtemps avant d'être adoptée par les exploitants locaux et connaître une extension sur plus d'un millier d'hectares. Récemment, son classement par les pouvoirs publics comme produit de terroir et l'identification des huiles qui en sont issues par un label AOP « Huile essentielle du lavandin d'Oulmès », explique l'intérêt que lui portent de nouveaux acteurs, nurserymen, collecteurs, artisans et industriels de la distillerie, issus de différentes régions du Maroc, ainsi que des opérateurs des plantes à parfums étrangers. Les uns et les autres se positionnent à différents niveaux de la filière, et cherchent chacun à tirer un avantage des produits d'une culture classée prioritaire dans le développement agricole de la région, et sur laquelle il y a une demande pressante des consommateurs. Cet article questionne le bien fondé d'un projet top-down qui tente d'ériger une culture révélée de l'extérieur au rang d'un produit spécifique, créant ainsi une image simplifiée d'un territoire à la réalité complexe et doté d'autres éléments identitaires avec plus d'épaisseur historique.

The lavender is a crop introduced into the region of Oulmès by foreigners; it took a long time before it was adopted by local farmers and extended to more than a thousand hectares. Recently, its classification by the public authorities as a local product and the identification of the oils resulting from it by a PDO label «Huile essentielle du lavandin d'Oulmès», explains the interest of new actors, nurserymen, collectors, craftsmen and industrialists of the distillery, from different regions of Morocco, as well as foreign aromatic plant operators. Both are positioned at different levels of the supply chain, each seeking to take advantage of the products of a crop that is a priority for agricultural development in the region. This article questions the validity of a top-down project that attempts to build a 'traditional cultivation' revealed from the outside as a specific product, thus creating a simplified image of a territory with high complexity, and occulting other identity elements with greater historical depth.

Introduction

Au Maroc, à l'heure actuelle, on relève dans les zones de montagne une reprise agraire souvent due à la mise en place de processus de revalorisation de produits agricoles et/ou d'artisanat. Ces derniers, considérés comme faisant l'originalité d'un terroir, sont retenus par l'administration de l'agriculture comme ressource spécifique pouvant constituer un fondement du développement agricole local. Parfois le choix des produits se fait sur la base d'enquêtes sommaires peu intéressées par la dimension d'ancrage du produit, sa trajectoire dans le temps et son rôle dans le système de production. On assiste alors à la multiplication des appellations de produits qui renvoient à des terroirs, mais sans qu'on retrouve une adéquation entre ce même produit et une société locale qui en comprenne le sens. Si on part du postulat que le processus de spécification correspond à une dynamique territoriale portée par des acteurs qui voient dans la valorisation d'un produit le moyen non seulement de dépassement de crise d'un système de production en décalage avec les transformations technico économiques globales, mais également d'une mise en avant de l'identité d'un territoire, et par ricochet de toute une communauté, se poserait alors la question de l'ancrage de ces acteurs et de la capacité du produit mis en avant à provoquer une transformation du système de production par une sorte d'intégration des autres constituants.

Ceci légitime une deuxième question autour de la représentativité, à la fois des fragments d'espaces, et de la proportion des exploitants concernés par le développement de la culture. On remarque bien là le hiatus qui existe entre le discours officiel, dont fait l'écho une certaine recherche scientifique, dite aussi technique, et la réalité des territoires. Ces derniers, dans

leur complexité se trouvent réduits à une image représentée par un produit prétendu local, quand il n'est pas considéré autochtone.

Dans le présent article, nous soumettons cette problématique dans le cas de la culture du lavandin dans la partie ouest du plateau d'Oulmès, dont l'introduction est le fait d'une société agricole coloniale, et qui après une trajectoire marquée de discontinuités est à nouveau convoqué pour constituer un produit de terroir et forger l'image d'un territoire traditionnellement voué à l'agropastoralisme. Cette capture de l'identité du territoire par un produit externe, dominé par des opérateurs externes, ferait suite à l'image donnée à Oulmès, à travers l'arboriculture et l'exploitation des ressources d'eau minérale, symboles de l'extraversion des ressources locales au profit de grandes entreprises localisées à Casablanca. Il s'agit donc de savoir à travers ce cas si le processus de mise en produit de terroir d'une culture introduite est suffisamment structurel pour constituer le ferment de l'émergence d'un collectif de producteurs, acteurs porteurs d'un projet de territoire et jouissant d'une autonomie d'initiative. En d'autres termes relève-t-on, à travers l'émergence du terroir du lavandin, une quelconque rupture avec les combinaisons agro-sylvo-pastorales d'autrefois, et avec l'emprise de l'État sur toutes les initiatives portées par des collectifs locaux ? Les producteurs de lavandin son-ils suffisamment en capacité de pouvoir constituer une élite qui ait son poids politique sur le plan local ? Cet article, qui ne cherche pas à donner des réponses définitives à toutes ces questions, est basé sur des recherches de terrain, enquêtes et entretiens semi-directifs, menés dans le cadre d'une thèse de doctorat¹, qui font suite à un ensemble de travaux réalisés depuis plus d'une dizaine d'années.

I. Le lavandin dans l'histoire de la mise en valeur du plateau d'Oulmès

Dans le Plateau central, le massif d'Oulmès fait figure d'une entité géographique bien individualisée sur le plan naturel, composée de trois plateaux alignés, Oulmès, Telt et Zguit, façonnés dans les formations primaires schisto quartzitiques, percées, au niveau du plateau d'Oulmès, par un batholite granitique qu'enveloppe une auréole métamorphique. À plus de 1000 m et exposées à l'ouest et au nord-ouest, ces hautes terres sont suffisamment arrosées, avec des moyennes annuelles de précipitations autour de 800 mm, et réputées pour être un pays forestier et herbeux, gardant la verdure jusqu'au cœur de l'été. Cette richesse en ressources sylvopastorales a conditionné l'orientation vers un élevage extensif mobile mené par les populations Ait Amar, une branche de la confédération Zaiane, installée dans la région au cours des dernières décennies du XIX^e siècle.

Les études sur l'histoire de la mise en valeur de ces hautes terres (Aderghal, 1993, 1997, 2004, Lesne 1958, Beaudet 1979), montrent que la phase du pastoralisme n'a pas donné lieu à un paysage agraire évolué. Les principaux vestiges d'une présence paysanne sédentaire relevés, terrasses et ruines d'habitat en pierre sèche, sont attribués aux populations des Sehoul, actuellement localisées plus au nord non loin de Rabat. La région est passée par une phase de déforestation, œuvre d'un peuplement sédentaire, qui remontrait au Moyen Âge. La phase pastorale déclenchée dans le sillage de la progression des populations amazigh du sud-est vers le nord-ouest, entre le XVII^e siècle et la fin du XIX^e siècle ne s'est pas traduite par un enrachement au sol dans le Haut-pays d'Oulmès. Celui-ci faisait partie d'un territoire pastoral contrôlé par la confédération zayane,

d'un côté, et Beni Mguild du nord, de l'autre, et qui s'étendait plus au sud-est jusqu'en bordure du bassin de la haute Moulouya. Le processus de sédentarisation s'est enclenché avec l'arrivée du protectorat au début du XX^e siècle, entraînant un changement des pratiques pastorales, réduction des mouvements de semi nomadisme et recentrage de la mobilité des troupeaux sur les forêts et les parcours asylvatiques locaux. Le plateau d'Oulmès est devenu une facette d'un territoire pastoral composé aussi des vallées du Bouregreg et Tannous, ainsi que d'une partie des plateaux de Telt et de Zguit.

Le passage du plateau d'Oulmès d'un terroir pastoral d'été à un terroir où se sont développées des cultures de rente (arboriculture et lavande), est consécutif à la pénétration coloniale. La présence de colons agriculteurs, et de sociétés coloniales, s'est faite sur la base d'une appropriation des terres, par achat, location et/ou spoliation, dans des conditions d'occupation et de domination des populations locales. Rompant avec la gestion traditionnelle de l'espace, la localisation des domaines de colonisation, comme le type de cultures à pratiquer prenaient en compte les conditions pédoclimatiques des terroirs, en termes de qualité des sols et de présence de l'eau. On a assisté alors à une spécialisation des terroirs, ceux constitués de vallons schisteux situés dans la partie est du plateau sont utilisés pour l'arboriculture ; la partie ouest, essentiellement granitique, a été maintenue dans sa fonction de parcours, et ensuite ouverte sur une partie à la culture du lavandin (Aderghal, 2007). La reconversion d'une partie des terres du plateau à l'arboriculture, est loin d'en constituer la spécialisation, car si quelques vergers ont réussi, compte tenu des moyens techniques et financiers investis par des sociétés, l'indigence des ressources

¹ Bouchra Karroud, « Dynamiques agraires autour des plantes aromatiques et médicinales et nouveaux rapports aux ressources naturelles dans le Massif d'Oulmès », thèse en co-tutelle, co-dirigée par M. Aderghal (UMV de Rabat) et G. Michon (UPV Montpellier 3), ayant en partie bénéficié du financement dans le cadre de Med-Inn-Local.

II. La reprise de la culture du lavandin et conquête d'un terroir spécifique

hydriques souterraines sont une limite à toute prétention d'extension de ce type de culture. Les terres aréniques de la partie ouest du plateau, plus exposées aux vents humides, étaient moins hospitalières, et sont donc restées à vocation de parcours, notamment d'été. Leur première valorisation agricole, au-delà de quelques lopins de terres emblavés en céréales, s'est faite à travers l'introduction de la culture du lavandin pendant les années 50, sur une cinquantaine d'ha, par la société des Arômes du Maroc de l'époque². C'était pour alimenter la distillerie installée sur son domaine floral à Tiddas³. L'embryon du terroir à lavandin créé sera abandonné à la fin des années soixante à cause d'une baisse des rendements, et paraît-il de la mauvaise qualité du lavandin produit à Oulmès (Aderghal, 1993, 2014).

Il y a lieu ici de parler d'une innovation culturelle qui n'a pas réussi à s'enraciner et être adoptée par les populations locales. S'agit-il d'une résistance par conformisme culturel de populations pastorales peu familiarisée avec ce type de culture ? Pourtant la lavande n'est pas une plante inconnue, elle se trouve à l'état sauvage en végétation sous bois des forêts de chêne liège d'altitude. Nous avançons l'hypothèse que la résistance pouvait être due au statut de l'acteur qui a introduit la culture et du rapport qu'il maintenait avec la population locale. C'était une société capitaliste coloniale qui s'inscrivait dans un rapport de domination vis-à-vis des locaux, et qui, à l'époque, tenait à avoir le monopole de la pratique de ce genre de culture qu'elle destinait à un usage industriel. Ce monopole concernait aussi d'autres plantes à parfum, fleurs d'oranger, roses, jasmin, etc. soumis aux mêmes

pratiques dans d'autres sites (Michon et al. dans cet ouvrage).

Ce destin de la lavande est assez particulier et illustre bien le caractère minier d'une utilisation agricole des terres acquises par une société capitaliste coloniale. C'est une culture qui ne s'est pas développée, ni n'a été prise en compte par les pouvoirs publics de l'époque. Alors que sur le même territoire la même économie coloniale a entraîné la construction d'une double image du territoire d'Oulmès, basée sur deux ressources mises en valeur par des sociétés. L'image d'Oulmès pays du pommier, portant le label de la société qui exploite le plus grand domaine de la région, est bien ancrée chez les consommateurs urbains, au-delà de la région de Rabat. Associée à celle de pays des eaux minérales mises en bouteille par la Société Oulmès les thermes, nous avons là l'exemple de la capture de l'image territoriale d'un pays traditionnellement connu par une spécificité à ancrage historique qui est le bovin de la race Oulmès Zaer, bien connu dans les milieux scientifiques et zootechniques, ainsi que dans celui des chevillards et peut être des bouchers de la région, mais peu connu du consommateur (Chatibi, 2011, Aderghal et al. 2014).

La reprise de la culture du lavandin a été un fait conjoncturel. La découverte par deux marchands colporteurs de souches de lavandin abandonnées les guida à prendre en location quelques parcelles et ils se mirent à le cultiver, la production était ensuite acheminée en vrac vers les villes. On considère que le profil des marchands colporteurs fait d'eux des personnages qui s'inscrivaient dans des rapports de proximité avec les locaux, le temps que les plants entrent en production à partir de la troisième année, pour une durée de vie de 14 ans, a été suffisant pour leur permettre de créer du lien social avec les propriétaires des parcelles louées, et les autres familles du douar Ait Atta, soit une possibilité pour le déclenchement d'un processus de diffusion de la pratique. Car après un démarrage avec trois hectares, ils passèrent à 46 quelques années plus tard. Ceci signifie que la culture a été rentable et permettait d'importants revenus à ses deux initiateurs. Certains

exploitants ne tarderont pas à leur emboîter le pas, sans que le phénomène ne se généralise du premier coup.

L'adoption de la culture par les populations locales s'est faite à des périodes décalées. Les premiers agriculteurs éleveurs qui se mirent à cultiver le lavandin sont d'abord issus du douar Ait Atta, puis du douar Ait Rahou Ali dans les années 90. Il a fallu presque une vingtaine d'années avant que la culture ne se généralise et s'étende sur les terres des autres douars de la partie ouest de la commune d'Oulmès, sur une superficie d'environ 2 700 ha en 2017, selon les données de l'antenne de l'Office National du Conseil Agricole à Oulmès, contre 400 ha dans le début des années 2000 (données du Centre de Travaux, CT d'Oulmès, 2003). Le lavandin est ainsi devenu la caractéristique dominante du paysage qui s'impose à l'œil du visiteur dès qu'il arrive à Oulmès.



Photo 1. Paysage de lavandin sur arène granitique (© Photo : B. Karrouid)

² Société de création coloniale, marocanisée en 1968.

³ Centre de colonisation dans le territoire de la tribu des Béni Hkem, situé au nord d'Oulmès.

Cette extension spatiale s'est doublée d'une généralisation de la pratique chez un effectif plus grand d'exploitants. « L'évolution de la pratique de la culture et les tentatives d'organisation des producteurs ont fait du lavandin non seulement un produit identifiant un espace mais également une référence qui distingue la catégorie des exploitants à lavande qui entretiennent un rapport au terroir différent, comparé aux autres catégories d'exploitants n'ayant pas adopté le produit. » (Aderghal et al. 2014, p. 158).

Selon les données recueillies dans une précédente étude (El Alaoui, 2011), le lavandin est présent sur les terres de toutes les catégories des exploitations⁴. Sur une superficie totale de 1050 ha, 23,7 % des terres à lavandin appartiennent aux petites exploitations de moins de 10 ha, 10,3 % aux moyennes exploitations de 10 à 20 ha, et 66 % aux grandes exploitations de plus de 20 ha. Par contre, en termes d'effectifs, les petites exploitations sont les plus nombreuses (77 exploitations sur un total de 129, soit 59,6 %) avec une superficie moyenne cultivée en lavandin de 0,7 ha. Les exploitations moyennes représentent 14,7 % de l'échantillon enquêté, avec 5,3 ha en lavandin; alors que les grandes exploitations (25,6 % du panel) cultivent en moyenne 23 ha en lavandin. La part de la culture de lavandin représente 70,5 % de la SAU dans les petites exploitations, contre 52 % dans les moyennes et 38,2 % dans les grandes. Même avec des superficies moyennes dépassant 5 ha, L'emprise de la culture du lavandin dans la catégorie des moyennes et grandes exploitations n'est pas généralisée, comme c'est le cas dans

les exploitations de petite taille. La lavande serait-elle la culture des plus démunis qui cherchent à rentabiliser des terres peu productives ? Effectivement, dans l'ensemble du territoire de la commune, les terres du plateau d'Akalai sont considérées les plus pauvres, et les populations, surtout du douar Ait Atta, ne sont pas considérées comme les plus fortunées. De tradition elles tiraient leurs revenus essentiellement de l'activité d'élevage, centrée sur le plateau de Zguit, à l'ouest de l'entaille du Bouregreg. C'est aussi une population touchée par la prolétarianisation, travail dans les mines maintenant fermées de Kirit⁵, situées sur leurs terres, et ensuite par l'émigration. Selon certains, l'engouement à cultiver de la lavande serait venu des jeunes dont les parents sont installés en ville, revenus au douar pour exploiter les terres familiales. La conduite de la culture ne demandant pas de présence permanente, comme c'est le cas pour l'élevage, et sa nature pérenne permet aussi de fixer le droit de propriété sur la parcelle, même en étant absent. La rentabilité de la lavande est devenue tellement visible dans les revenus et le train de vie des exploitants, qu'on a commencé à le nommer, « Douar Lkharjij »⁶, c'est-à-dire dont les revenus viennent de l'étranger, en référence aux envois des immigrés (Al Alaoui, 2011). Actuellement la situation a changé. Selon un document de la DPA de Khémisset datant de 2014, les exploitations de plus de 4 ha, sont devenues dominantes parmi les lavandiculteurs, 45,6 %, contre 34,8 % pour les 2 à 4 ha, et 19,7 % pour les 1 à 2 ha. L'engouement des exploitants nantis pour la culture de la lavande est suscité par deux facteurs, le premier relatif aux soutiens que les pouvoirs publics

apportent à la mise en culture, devenue produit de terroir dans le cadre du Plan Maroc vert, dispositifs de valorisation subventionnés par l'État à hauteur de 56 % (25 millions de dh pour développer les PAM dans le cadre du Plan Agricole Régional-PAR), et organisation des producteurs dans des coopératives, et le deuxième concerne la hausse continue de la demande du produit au niveau national et international.

Les terres à lavande sont ainsi devenues très convoitées par les exploitants locaux ou étrangers qui cherchent à agrandir leur domaine, par de nouvelles terres achetées, prises en location ou en association d'une durée allant de 10 à 14 ans, correspondant au cycle de vie de la plante.

Parmi les nouveaux producteurs de lavandes nantis, on trouve plusieurs étrangers, des pépiniéristes, des intermédiaires et des distillateurs, généralement originaires de Mâaziz, Kelaa Sraghna et d'Oujda, détenteurs de savoir-faire autour des PAM et insérés dans des réseaux professionnels. C'est d'ailleurs un pépiniériste qui possède le plus grand domaine de lavande d'environ 450 ha.

⁴ Données fournies par le Centre de Travaux Agricoles d'Oulmès.

⁵ Mines d'étain, connues depuis le XVI^e siècle, mises en exploitation moderne dans les années vingt du XX^e siècle.

⁶ « Lkharjij », un pays étranger dans le sens de la richesse.

III. Les limites du processus de spécification

Y-a-t-il derrière l'extension de la culture du lavandin et l'engouement qu'elle suscite, une tendance à en faire une marque du territoire qui la porte ? Autrement dit, derrière son développement pouvons-nous déceler un processus de spécification en cours fondé sur des intentionnalités des acteurs ? Pour répondre à ces questions, nous interrogeons le modèle de développement agricole dont elle est la culture emblématique, et la réalité de l'ancrage de la culture et des acteurs qui la pratiquent.

III.1 L'approche « top-down » des projets de développement

Le processus de spécification du lavandin d'Oulmès, a été initié dans le cadre du projet de mise en valeur du Bour en 2000 (PMVB), qui s'est concrétisé par la création de la coopérative « Al Khouzama des plantes aromatiques et médicinales » avec 70 adhérents en 2003, dotée d'un alambic pour la distillation. De son côté le Plan Maroc Vert dans sa déclinaison régionale au niveau de la Région Rabat-Salé-Zemmour-Zaer classe le lavandin comme produit de terroir, non pas dans son format physique, d'une culture qui occupe un espace, mais bien à travers son produit dérivé, l'huile essentielle de lavandin. Celle-ci est considérée comme un produit enraciné labellisé par une AOP « L'huile essentielle du lavandin » faisant partie du patrimoine local.

En effet, le projet « développement et valorisation du lavandin », a été lancé en 2014, avec des objectifs de création d'emploi, d'amélioration des revenus des agriculteurs, et

d'organisation de la filière. Il s'agit d'organiser les producteurs dans des coopératives articulées sur un agrégateur privé qui s'occupe de la collecte du produit, sa transformation et sa commercialisation, selon un cahier des charges prévu dans ce genre de situation. Les entretiens menés en deux temps, en 2011 et en 2018, montrent comment le projet peine à réaliser ses objectifs. Dans un premier temps ont été mis en évidence des problèmes organisationnels et de conflits entre les différents acteurs protagonistes. Selon El Alaoui (2011), certains agriculteurs lient ce retard à l'absence de vulgarisation autour d'un projet qui est tributaire de la réalisation d'une pépinière pour alimenter les exploitations en nouveaux plants de lavande. Ils montrent comment un notable connu cherchait à détourner le projet à son profit, en installant la pépinière chez lui, et céder ensuite les plans aux exploitants de lavandin, idée que ces derniers refusent totalement. Ils proposent une autre forme d'organisation motivante pour protéger leurs intérêts à travers l'organisation de la pépinière sous forme de coopérative. D'autres problèmes furent soulevés, relatifs à la concurrence des nouveaux producteurs privés subie par la coopérative Khouzama, se traduisant par une augmentation de la production et une diminution des prix de vente. Plus récemment le partenariat monté entre la coopérative « Al Khouzama » et un pépiniériste de Marrakech, butte sur des problèmes techniques en rapport avec la non réussite des plantations, à cause de la non conformité des plans proposés par le pépiniériste. Par ailleurs l'huile essentielle du lavandin d'Oulmès reconnu par l'AOP, n'est pas produite dans des conditions optimales où tous les exploitants seraient impliqués. La majorité des producteurs,

dépourvus de savoir faire technique pour s'engager dans la transformation préfèrent livrer leur production en vrac à des collecteurs eux même distillateurs ou à des intermédiaires qui contrôlent le marché. L'extraction des huiles essentielles est assurée, avec des quantités encore limitées et sur commande, par la coopérative Al Khouzama, regroupant une soixantaine de producteurs, et un producteur privé qui lui aussi dispose d'un alambic. La qualité des huiles essentielles à partir du lavandin reste compromise par sa composition chimique. Les analyses effectuées permettent de constater que les huiles essentielles d'Oulmès, sont marquées par une teneur élevée en 1-cinéole (8,7 à 20,5 %) et en camphre (2,2 à 18 %), et un indice % ester compris entre 28 et 56. Ceci montre une limite de qualité pour permettre des utilisations qualitatives dans l'industrie cosmétique, notamment en parfumerie. Une bonne partie serait destinée à la production du savon parfumé et autres produits d'hygiène (Zrizra, 2018).

Ces problèmes organisationnels, techniques et de qualité du produit compromettent les perspectives de valorisation du lavandin au-delà du produit séché vendu à d'autres acteurs intervenant au niveau la filière, ce qui représente un manque à gagner substantiel pour les exploitants locaux, alors que les différentiels des bénéfices à l'ha sont importants. Les estimations disponibles montrent des bénéfices de 27 000 dh/ha pour les fleurs séchées en vrac, 140 000 dh/ha pour les sachets de fleurs séchés, 10 4000 pour l'huile essentielle, 400 000 pour l'eau florale et 200 000 dh pour le savon (Zrizra, 2018).

III.2 Déficit d'ancrage territorial des acteurs

La diversité des exploitants, la différence de leurs stratégies, et leurs inégales capacités matérielles et cognitives ne les mettent pas au même niveau quant aux rapports qu'ils entretiennent avec la culture du lavandin. Pour certains exploitants, chefs de famille, qui continuent à pratiquer l'élevage, l'introduction du lavandin dans le système a pour objectif premier de disposer de revenus supplémentaires, soit directement, ou indirectement par location ou contrat d'association sur les terres qui lui sont dédiées. Au sein de ces mêmes exploitations familiales, quand ce sont les jeunes qui s'occupent de sa culture, les prétentions dépassent la simple production vendue en vrac, pour s'inscrire dans des perspectives de valorisation, adhérent aux coopératives, transforment le produit dans la mesure du possible, et participent aux foires à l'échelle nationale, SIAM de Meknès, et internationale en France et en Allemagne.

Les acteurs externes concernés par le lavandin sont surtout des pépiniéristes ou des intermédiaires qui n'ont aucun ancrage local. Le territoire d'Oulmès est pour eux un simple bassin de production ou de négoce. Les relations qu'ils entretiennent avec le local se limitent à la location ou la prise en association des terres, et l'embauche des ouvriers pour les différents travaux qu'exige la culture, quand ils sont producteurs, ou la récolte seulement quand ils sont simples acheteurs de la récolte sur pied.

Les acteurs du lavandin qu'ils soient locaux ou étrangers ne constituent pas un collectif cohérent, et n'ont pas tous les mêmes représentations du territoire, ni les mêmes

³ Devenue depuis le découpage de 2014 "Rabat-Salé-Kénitra".

IV. Les conflits, entrave à une action collective

perspectives quant à son développement. La culture est intéressante tant qu'elle génère du profit, et puisqu'elle-même est dépourvue d'un enracinement dans la société locale, son rôle de spécificité est limité au terroir qu'elle occupe et dont elle marque le paysage. Cependant, les actions menées par les pouvoirs publics pour en faire un produit de terroir qui rénove l'image territoriale d'Oulmès, n'ont pas réussi à créer une dynamique collective et il est difficile de parler

d'enracinement ni d'ancrage dans son cas. Par sa nature pérenne, la culture du lavandin contribue à la délimitation d'un terroir dans sa dimension physique. Cependant, l'absence de perspectives sur son devenir en fait une culture exercée à titre individuel par des exploitants qui ne maîtrisent pas les savoir-faire relatifs à la transformation du produit. L'action collective qui peut être derrière la construction d'une spécificité ancrée semble, dans le cas du lavandin, absente.



Photo 2. Récolte et tri du lavandin (© Photo : B. Karroud)

L'introduction du lavandin a engendré de nombreuses perturbations dans le mode de gestion du système de production agro-sylvo-pastoral local. Son extension a consacré une privatisation de la propriété dans un terroir autrefois ouvert à la vaine pâture et auquel tous les éleveurs de la fraction Zitichouen avaient accès quelle que soit leur catégorie sociale. Les éleveurs y voient aussi une activité concurrente qu'ils n'arrivent pas à maîtriser, qui constitue une menace pour leur identité, et qui les implique dans des conflits avec les lavandiculteurs. Des conflits qui peuvent prendre une dimension générationnelle entre un père qui préfère garder l'élevage comme activité principale et le fils qui opte pour le lavandin en cherchant le maximum du profit à moindre coût. C'est le cas d'un éleveur à Zguit qui exprime sa déception par rapport à cette situation : « Je ne comprends pas ces jeunes qui dépensent leur argent pour ce Hashlaf⁸, il a explosé dans le pays alors qu'il n'est pas notre vraie identité, nous sommes des éleveurs. Malheureusement, même les femmes et les enfants, se jettent sur ce Hashlaf ». Par contre, son fils s'exprime autrement : « Le lavandin est notre avenir, il est plus rentable que la culture vivrière et l'élevage. Il est en Bour, il ne nécessite pas des précipitations. Quand j'ai décidé de cultiver le lavandin, j'ai pris la terre en association avec mon oncle, sans prévenir mon père. Aujourd'hui, il me considère comme un fou surtout avec l'incertitude du marché du lavandin et son explosion partout dans le pays ». La décision de faire ou ne pas faire du lavandin n'est pas liée uniquement au conflit générationnel, elle touche aussi les frères d'une même famille surtout après l'héritage, et si le partage n'a pas été effectué. L'exemple de six frères du

douar Ait Atta, après la mort de leur père, la moitié a décidé de planter le lavandin par contre l'autre moitié veut garder l'élevage.

Une deuxième perturbation est liée à la transhumance des apiculteurs étrangers à la région, qui louent des terres non cultivées pendant 3 à 4 mois, pour faire profiter leurs abeilles du lavandin en fleur. L'installation des ruchers à côté des champs du lavandin, perturbe la main d'œuvre pendant la période de la récolte et affecte la qualité de la fleur destinée à la vente. C'est là une nouvelle pratique source de conflit de voisinage « au départ, il fixe un nombre limité de ruchers. Selon la coutume, l'apiculteur a le droit de déposer 15 ruchers/ha. Mais pendant la saison entre le mois de mai et aout, je le surprends avec 1000 ruchers/ha jusqu'à 2000 ruchers/ha, ce qui pose un problème pour les récolteurs qui refusent de travailler dans ces conditions » (propos d'un lavandiculteur du douar Ait Atta se plaignant de son voisin).

Dans un contexte où l'organisation sociale communautaire est encore forte, les structures coopératives et les partenariats qui se basent sur le contrat entre les personnes viennent perturber le système traditionnel. Ceci montre les difficultés qu'il y a à mettre en place des actions collectives si elles sont déconnectées du fonctionnement traditionnel local. Plusieurs situations détectées à travers les rapports établis entre les parties prenantes autour de la culture, de la commercialisation ou de la transformation du lavandin illustrent bien cet état de fait. C'est le cas du projet de partenariat autour d'une pépinière dans le douar Ait Atta où sont multipliés des plants importés de France, et dont la gestion privée par l'entrepreneur pépiniériste a été

⁸ Terme désignant les herbes de mauvaise qualité (entretien réalisé par B. Karroud, juin 2018)

Conclusion



Photo 3. Ruches en transhumance sur les terres à lavandin du plateau d'Oulmès (© Photo : B. Karroud)

contestée par les exploitants de lavandin du douar. Et au lieu de chercher à s'entendre sur une solution négociée, les deux parties du partenariat ont choisi le conflit et la mise en échec de la pépinière. Ceci s'est traduit par un isolement de l'entrepreneur pépiniériste qui, pour prendre sa revanche, a imposé une concurrence aux producteurs locaux, débauche la main d'œuvre, en offrant des salaires journaliers élevés, la mettant hors de portée des exploitants du douar. Il s'est rallié aussi à d'autres réseaux de commercialisation qui garantissent l'écoulement de sa production, et a monté des partenariats au niveau national et international pour introduire

de nouvelles techniques de valorisation du produit. Dépourvus des moyens pour lui faire face, les exploitants locaux se sont repliés sur des réseaux de la vente en vrac.

Le lavandin à Oulmès est une culture récente, développée dans une partie du territoire et portée par quelques producteurs éleveurs. Son extension accélérée ces dernières décennies sur les terres pastorales n'implique pas l'abandon des cultures traditionnelles. Nous constatons qu'il s'agit d'une production avec un très faible ancrage territorial, concentrée sur un fragment de l'espace productif des douars, et qu'elle n'a pas encore donné lieu à une action collective concertée entre acteurs locaux et étrangers impliqués dans la filière. L'absence d'une dynamique positive autour du produit met à mal les objectifs du projet de développement du lavandin à travers le modèle terroir « vendu » par le Plan Maroc Vert au niveau de la région. Ce qui allait être une initiative allant dans le sens de la création des bases d'une agriculture solidaire a pris la tendance d'une privatisation de la ressource qui reconforte les exploitants et entrepreneurs les plus dotés en moyens matériels, et en savoir-faire, pas seulement techniques, mais également capables de s'insérer dans des réseaux relationnels qui leur permettent de tirer un avantage des subventions mises à disposition par les pouvoirs publics. Cette recherche nous a permis aussi d'apporter un éclairage sur les écueils qui compromettent la durabilité de cette nouvelle culture et font courir le risque au territoire d'Oulmès de ne pas résister dans la compétition que lui livrent d'autres territoires de production de la lavande, notamment dans le Moyen Atlas.

Il y a donc plusieurs scénarios possibles pour l'avenir du lavandin : i) le scénario du passage à une culture d'entreprise avec une recomposition de l'espace de production sur les terres les moins conflictuelles, acquises par des entreprises sur la base de contrats de location à longue durée, ii) le scénario de l'implication de jeunes producteurs plus sensibles aux bienfaits de la pratique et de l'organisation au sein d'associations et de

coopératives. Leurs initiatives qui peuvent être novatrices se baseraient sur la mobilisation d'un patrimoine foncier familial et aussi par location ou association ; iii) un scénario où la co-présence sur le même lieu et autour d'une même ressource, des entreprises privées, des organisations, des associations et coopératives, des exploitations familiales, se matérialise par une entente sur un projet de territoire négociable avec pour objectif de maîtriser la filière et développer un produit de terroir sur lequel viendraient s'associer, dans une sorte de panier de biens, d'autres produits, alimentaires, et touristiques ; iv) si la relation entre ces protagonistes principaux de la production du lavandin demeure conflictuelle, des réminiscences identitaires peuvent jouer et contribuer au blocage des initiatives privées portées par les entrepreneurs étrangers à la région, dans le cas où ils ne s'insèrent pas dans des jeux clientélistes avec les élites locales.

Aderghal M.

- 1993 : « Le massif d'Oulmès et ses bordures : évolution agraire et organisation de l'espace dans le pays Zaïan-Zemmour (Maroc du Nord-Ouest) ». Thèse de doctorat en géographie, Université Paul Valéry Montpellier III.3 vol. 718 p.

Aderghal M.

- 2004 : « Pour une nouvelle perception des montagnes marocaines », In. La montagne marocaine : les représentations d'un espace marginal , M. Ait Hamza et H. Popp (éd.), publications de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines. Série Colloques et Séminaires n° 119, UMV, Agdal, Rabat, pp. 35-44.

Aderghal M.

- 2007 : "Restructuring in Agro-Sylvo-Pastoral Systems of Atlantic Morocco". In. J.Gertel and I. Breur (ed.), Pastoral Morocco. Globalizing Scapes of Mobility and Insecurity. Wiesbaden, pp. 149-164

Aderghal M., Berriane M. et Amzil L.

- 2014 : « La montagne marocaine : y a-t-il un renouveau par les terroirs ? Études de cas sur les massifs d'Oulmès et du Siroua », in Le tourisme dans les arrière-pays méditerranéens. Des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques. Ouvrage collectif (ss la dir. de M. Berriane), UM5-Agdal de Rabat-UEM de Fes-LMIMedTer, pp. 149-175.

Beaudet G.

- 1979 : « Un problème géographique : les aires asylvatiques du Maroc central ». In : Méditerranée, troisième série, tome 35, 1-2-1979. « L'homme et son milieu naturel au Maghreb ». pp. 9-14.

Chatibi S.

- 2011 : « La filière viande bovine au Maroc : quelle place pour l'élevage traditionnel et quelles bases de qualification pour la viande locale ? » Thèse de doctorat de l'Université de Corse, 392 p.

Colletis G., Gilly J.P., Pecqueur B., Perrat J., Zimmermann J.B.

- 1997 : « Firms et territoires : entre nomadisme et ancrage », Espace et Sociétés, n° spécial « Entreprise et territoire », n° 88/89, L'Harmattan, Paris, pp. 115-137.

Delfosse C.

- 1997 : « Noms de pays et produits de terroir : enjeux des dénominations géographiques. » L'espace géographique, n° 4, pp. 220-230.

Delfosse C.

- 1999 : « Interactions entre qualités et territoires : l'exemple des bries. » Sud-Ouest européen, n° 6, pp. 31-40.

Ei Alaoui N.

- 2011 : « Filière du lavandin et développement du territoire dans une région agro-sylvo-pastorale de moyenne montagne : cas du plateau d'Oulmès », mémoire de Master, Développement et promotion des produits de tourisme rural, 127 p.

Lesne M.

- 1959 : Les Zemmour. Évolution d'un groupement berbère. École du livre, 472 p.

Michon G., Aderghal M., Berriane M., Landel P.A.

- 2019 : « La rose du M'Goun. Un bon exemple pour réfléchir les relations entre ancrage, patrimonialisation et banalisation » (cet ouvrage)

Senil N., Francois H., Hirczak M.

- 2006 : « Diagnostic de territoire et ressource territoriale : apports croisés et opérationnalité. » Workshop « Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés ? », I.R.E.G.E. - E.D.Y.T.E.M., Chambéry-Annecy, France..15 .

Zrizra S.

- 2018 : « Valorisation de la lavande au Maroc, Transfert de technologie en agriculture », article mis en ligne, sept 2018, , <https://www.agrimaroc.net>